

# PÊCHES ET AQUACULTURE

## EN NOUVELLES

### SOMMAIRE

Bilan préliminaire de la saison de pêche 2013 au Québec

Une solution pour optimiser les opérations pectinicoles à bord

2

Le Québec est l'hôte des réunions du CCMPA et du CMPAA

3

M. Martin Lapierre, de l'entreprise La Crevette du Nord Atlantique inc., reçoit le Prix Coup de cœur – Jeune entrepreneur de la Banque Nationale

Exploitation durable de l'oursin vert – Aquaculture et transformation : un duo prometteur

4



Déjà un an que j'ai accepté avec enthousiasme le poste de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et je dois dire que, dès mon arrivée, j'ai été impressionné par la créativité et le dynamisme des membres de l'industrie des pêches et de l'aquaculture. Une première tournée sur la Côte-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie m'a donné la chance de rencontrer des gens extraordinaires et passionnés.

Depuis, nous avons relevé ensemble de beaux défis. La première Politique de souveraineté alimentaire a vu le jour. J'ai également rendu public en avril dernier le *Plan d'action 2013-2018. Développer notre industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales* dont la réalisation

va bon train. Ces deux éléments, qui guideront nos actions dans les cinq prochaines années, donneront un nouvel élan à notre industrie bioalimentaire et permettront à nos produits marins et aquacoles d'occuper une plus grande place dans l'assiette des Québécois.

Au cours des derniers mois, plusieurs dossiers ont retenu notre attention. Je pense notamment aux rencontres du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui ont eu lieu les 4 et 5 septembre derniers à Québec. À cet égard, je tiens à souligner l'excellent travail accompli par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, et mon adjointe parlementaire (volet pêcheries) et députée des Îles-de-la-Madeleine, M<sup>me</sup> Jeannine Richard, à l'occasion de ces rencontres. M<sup>mes</sup> Maltais et Richard ont défendu avec aplomb les intérêts de l'industrie québécoise de la pêche et de l'aquaculture commerciales et je les en remercie. Un aperçu des sujets qui ont été débattus est présenté dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signé, en août dernier, la nouvelle

entente de mise en œuvre du créneau d'excellence Ressources, sciences et technologies marines pour la période 2013-2018. Ce créneau s'appuie sur les forces régionales du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans les secteurs clés des pêches et de l'aquaculture commerciales. Il alimente une vision commune de cette industrie et encourage le déploiement d'une stratégie à long terme pour la mettre en valeur. Le ministère des Finances et de l'Économie et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont des contributeurs importants de ce créneau.

En terminant, je souhaite une bonne fin de saison aux pêcheurs, aux aides-pêcheurs, aux transformateurs, aux travailleurs d'usine et aux aquaculteurs.

**Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

François Gendron

## LE MAPAQ, PARTENAIRE DU CRÉNEAU D'EXCELLENCE RESSOURCES, SCIENCES ET TECHNOLOGIES MARINES



Par Julie Boyer,  
de la Direction régionale  
de la Gaspésie

Pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le renouvellement du créneau d'excellence Ressources, sciences et technologies marines (RSTM) est une excellente nouvelle, compte tenu de l'importance que le Ministère accorde au secteur des pêches et de l'aquaculture pour répondre aux besoins alimentaires des Québécois, pour appuyer la prospérité économique des régions maritimes et pour contribuer à l'occupation dynamique et durable du territoire. D'ailleurs, les actions engagées en vertu du créneau d'excellence RSTM cadrent avec les objectifs poursuivis par l'entremise de la Politique de souveraineté alimentaire du gouvernement du Québec.

Ainsi, le Ministère a signé en août dernier, avec le ministère des Finances et de l'Économie et les partenaires régionaux, l'entente assurant le renouvellement de la mise en œuvre du créneau d'excellence RSTM dans les trois régions du Québec maritime, soit le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'entente quinquennale, qui couvre précisément la période 2013-2018, comporte un plan d'action destiné à favoriser l'innovation et le transfert technologique, la mise au point de nouveaux produits et le développement de marchés et à soutenir l'amélioration de la rentabilité des entreprises. Le plan a également pour objet d'accompagner les entreprises participant au créneau d'excellence dans la réalisation de leurs projets. La nouvelle entente met aussi

l'accent sur le développement durable, la main-d'œuvre et la formation.

Le créneau d'excellence RSTM, à l'instar de la quarantaine de créneaux déployés dans les régions du Québec, est lié à la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) entreprise par le gouvernement du Québec. La démarche ACCORD vise à mettre en place un système productif et compétitif, sur le plan nord-américain comme à l'échelle mondiale, dans chacune des régions du Québec; elle s'appuie sur l'établissement et le développement de créneaux d'excellence, qui sont appelés à constituer l'image de marque des régions participantes.

Le créneau d'excellence RSTM repose en premier lieu sur l'alliance d'un ensemble d'entreprises dont les activités,

liées au secteur marin, sont connexes ou interdépendantes. Il contribue également à resserrer les liens entre les différents milieux de recherche, de transfert technologique et de formation, puis entre ces milieux et les entreprises.

Mis en place en novembre 2006, le créneau d'excellence RSTM regroupe l'ensemble des entreprises, des associations, des organismes et des établissements de recherche et d'enseignement, accompagnés des partenaires gouvernementaux et paragonnementaux intéressés, dans les filières de l'aquaculture, de la capture et de la transformation, des biotechnologies marines et des technologies marines.

### PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales  
96, montée de Sandy Beach, bureau 2.06, Gaspé (Québec) G4X 2V6  
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Donald Arseneau, Micheline Côté, Meggie Desnoyers, Micheline Fournier, Jean Lavallée, Rabia Siga Sow, Louise Therrien.

Conception graphique : Ghislaine Roy

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec

# BILAN PRÉLIMINAIRE DE LA SAISON DE PÊCHE 2013 AU QUÉBEC

 Par Rabia Siga Sow  
 et Jean-Michel Poulin,

 de la Direction des analyses  
 et des politiques

Les résultats préliminaires de la saison de pêche 2013 sont maintenant publiés et un premier examen nous permet de proposer un sommaire partiel des tendances de l'année en cours. Globalement, les résultats de pêche sont positifs, mais les lecteurs constateront qu'ils sont pour l'essentiel attribuables au succès de la pêche au crabe des neiges.

En date du 31 août 2013, les débarquements du Québec, toutes espèces confondues, se chiffraient à 45 688 tonnes, pour une valeur estimée à 152,5 millions de dollars. Cela se traduit, au regard de la **même période** l'an dernier, par une hausse de 2 % de la valeur des débarquements, alors que le volume des captures est sensiblement égal à celui de 2012.

Sur le plan des quantités, seul le groupe des crustacés est en progression (+10 %), en raison d'une hausse des débarquements de crabe des neiges, de homard en Gaspésie et de crevette nordique. On note une diminution des débarquements pour les autres groupes d'espèces. Cette situation explique que les débarquements totaux, en ce qui a trait à la quantité, demeurent égaux à ceux de l'an dernier. La croissance de la valeur

Espèces	30 août 2012		30 août 2013 <sup>1</sup>		Var. (%) 2013 / 2012	
	Quantité (tonnes)	Valeur (k\$)	Quantité (tonnes)	Valeur (k\$)	Quantité (%)	Valeur (%)
<b>Crustacés et mollusques</b>	<b>36 749</b>	<b>136 099</b>	<b>40 388</b>	<b>141 331</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
Crabe des neiges	13 536	1 938	15 876	72 524	17	17
Homard d'Amérique	3 845	38 604	4 192	38 312	9	-1
Crevette nordique	15 891	30 340	17 587	26 835	11	-12
Autres mollusques et crustacés	3 477	5 217	2 734	3 659	-21	-30
<b>Poissons de fond</b>	<b>4 330</b>	<b>11 565</b>	<b>2 965</b>	<b>9 308</b>	<b>-32</b>	<b>-20</b>
<b>Poissons pélagiques et de l'estuaire</b>	<b>4 142</b>	<b>1 067</b>	<b>1 963</b>	<b>822</b>	<b>-53</b>	<b>-23</b>
<b>Autres espèces</b>	<b>394</b>	<b>1 018</b>	<b>372</b>	<b>1 018</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>
<b>Total (toutes les espèces)</b>	<b>45 616</b>	<b>149 749</b>	<b>45 688</b>	<b>152 479</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Source : Pêches et Océans Canada, « Région du Québec »; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.  
 1. Données préliminaires en date du 31 août 2013.

totale des captures (2 %) doit largement être attribuée à l'appréciation de la valeur des captures de crabe des neiges (+17 %).

Le contingent de pêche de la crevette nordique dans le golfe du Saint-Laurent a fait l'objet d'une légère augmentation par rapport à 2012, qui se traduit par une hausse des captures. Or, le prix au débarquement du petit crustacé a été révisé à la baisse en vertu d'une certaine modération de l'activité économique sur les marchés.

En ce qui concerne les poissons de fond, il faut souligner les difficultés rencontrées cette année dans la pêche au flétan du Groenland (turbot), qui ont eu une incidence considérable sur les résultats de pêche, et ce, en dépit d'un contingent stable. Les résultats demeurent néanmoins intéressants pour ce qui est du flétan de l'Atlantique.

Enfin, à propos des poissons pélagiques, les données préliminaires indiquent une diminution des captures de hareng, mais il faudra attendre les résultats de la

pêche d'automne avant de se prononcer clairement à ce sujet.

En définitive, les données de cette année donnent un portrait somme toute encourageant des résultats de pêche. Cependant, certaines flottilles semblent avoir éprouvé plus de difficultés que d'autres, notamment la flottille de pêche au homard des Îles-de-la-Madeleine. Il faudra attendre la compilation finale des résultats de pêche afin d'avoir un portrait exact de la saison 2013.

## UNE SOLUTION POUR OPTIMISER LES OPÉRATIONS PECTINICOLES À BORD

Par Julie Boyer,

 de la Direction régionale  
 de la Gaspésie

Quand les conditions sont propices à la croissance du pétoncle, elles le sont aussi pour bien d'autres organismes marins qui se fixent aux structures maricoles. Les pectiniculteurs doivent déloger certains des agrégats qui se forment pour assurer la productivité de leurs élevages.

L'entreprise Fermes marines du Québec a mis au point un panier d'élevage carré fait de plastique rigide que l'entreprise Fermes Marines de Gaspé utilise pour le grossissement des pétoncles sur les filières. Ce nouveau matériel offre des avantages en raison de sa rigidité, de sa solidité et de sa capacité de stockage. L'entreprise a relevé cependant deux inconvénients : l'espace restreint pour le transport et la difficulté de déloger les organismes marins qui croissent sur les structures.

Pour pallier ces inconvénients, les Fermes marines de Gaspé souhaitent se doter d'un système pour nettoyer les paniers durant les opérations de production, soit directement sur le bateau. Disposer d'un tel système de nettoyage à bord permettrait de réutiliser immédiatement les paniers au lieu de les rapporter au quai, diminuerait consi-

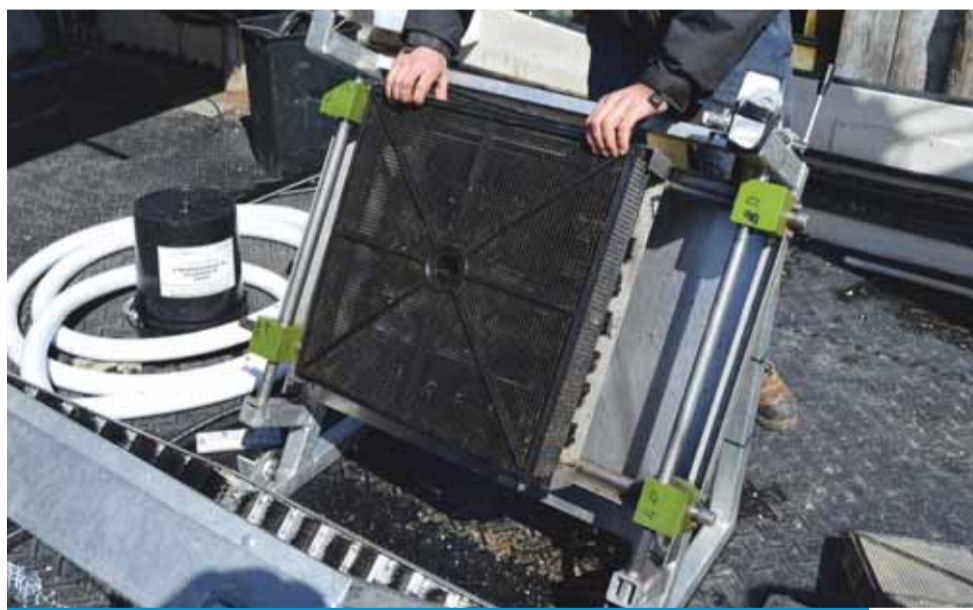


Photo : Jean-Philippe Hébert

dérablement la manipulation et réduirait les coûts d'exploitation de l'entreprise.

Toutefois, il n'existe pas sur le marché d'appareil de lavage conçu ou utilisable pour ce type de panier. Le lavage à la pression n'est pas une solution appropriée en mer, car les buses que l'on emploie ont tendance à se boucher lorsqu'elles sont alimentées en eau salée brute. De plus, la quantité de buses nécessaire à un lavage rapide requiert une pompe à pression à haut débit. L'utilisation de ce type de pompe

se révèle dispendieuse en comparaison de l'utilisation de brosses.

Le président des Fermes marines de Gaspé, M. Jean-Philippe Hébert, a sollicité les services du centre Merinov pour la conception et la mise à l'essai d'un prototype de nettoyeuse à paniers de pétoncles utilisable à bord. M. Hubert Murray, technicien en génie chez Merinov, a ainsi opté pour l'emploi de brosses dont le mouvement est entraîné par un moteur hydraulique alimenté par le système hydraulique du bateau. Le

prototype conçu par M. Murray et approuvé par M. Frédérick Lantin, ingénieur chez Merinov, a été fabriqué dans un atelier de la région au printemps de 2013. À l'été, il a été testé sur le bateau des Fermes marines de Gaspé. L'entreprise a pu constater le bon fonctionnement du prototype, si bien que cette solution lui a permis d'accroître sa productivité. Non seulement le nettoyage est meilleur, mais le prototype lui permet de sauver beaucoup de temps de travail.

Soulignons que le projet de prototype a été réalisé grâce à la participation financière des Fermes marines de Gaspé, du centre Merinov, de la Société de développement de l'industrie maricole et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Précisons en outre que l'entreprise Fermes marines du Québec, concepteur des paniers d'élevage, assure la distribution de ce nouveau type de structure d'élevage.

Pour plus ample information, veuillez communiquer avec M. Hubert Murray ou M. Frédérick Lantin chez Merinov ou avec M. Jean-Philippe Hébert, président des Fermes marines de Gaspé. Enfin, notons qu'un rapport technique sera publié sous peu dans le site Internet de Merinov.

# LE QUÉBEC EST L'HÔTE DES RÉUNIONS DU CCMPA ET DU CMPAA

Par François Montminy-Munyan,

de la Direction des analyses  
et des politiques

Les 4 et 5 septembre derniers, le Québec accueillait les ministres responsables des pêches et de l'aquaculture au Canada alors que se tenaient les rencontres du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA). Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, ayant eu un empêchement majeur, n'a pu prendre part à ces activités, de sorte que c'est la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, qui l'a remplacé à la rencontre du CMPAA. M<sup>me</sup> Jeannine Richard, adjointe parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et députée des Îles-de-la-Madeleine, a pris la relève pour la réunion du CCMPA. Les rencontres ont eu lieu dans la ville de Québec.

## Situation difficile de l'industrie du homard

Les difficultés économiques de l'industrie de la pêche au homard constituaient le sujet principal des discussions du CMPAA dans l'après-midi du 4 septembre. Les ministres du Québec et des provinces de l'Atlantique et la ministre des Pêches et des Océans du Canada ont pu entendre un résumé des consultations effectuées par un groupe d'experts des provinces maritimes sur l'industrie du homard. Mis sur pied par les ministres des pêches des trois provinces visées, ce groupe d'experts est composé de M. Gilles Thériault, consultant en pêche du Nouveau-Brunswick, de M. Lewie Creed, ancien sous-ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et de M. John Hanlon, retraité de Pêches et Océans Canada. Il avait pour mandat d'examiner les facteurs qui influent sur les prix du homard et de faire des recommandations pour améliorer la situation financière de l'industrie. Aussi, au cours de l'été, les trois membres du groupe ont mené des consultations auprès des représentants des différents secteurs de l'industrie non seulement dans les provinces maritimes, mais aussi au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans le Maine. Leur rapport est attendu cet automne.

Le Québec a pu faire part à ses vis-à-vis du gouvernement fédéral et des provinces de l'Atlantique de ses inquiétudes relativement à la présence massive, sur le marché des crustacés vivants, de homards normalement destinés à la transformation, un état de choses qui accentue le déséquilibre entre l'offre et la demande. Il a demandé que l'ensemble des gouvernements travaille en collaboration avec l'industrie



Photo : Eric Labonté, MAPAQ

De gauche à droite : M. Michael Olscamp, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick; M. Gord Mackintosh, ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba; M. Derrick Dalley, ministre des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador; M<sup>me</sup> Diana McQueen, ministre de l'Environnement et du Développement durable des ressources de l'Alberta; M<sup>me</sup> Gail Shea, ministre des Pêches et des Océans du Canada; M<sup>me</sup> Jeannine Richard, adjointe parlementaire (volet pêcheries) au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; M. David Oraziotti, ministre des Richesses naturelles de l'Ontario; M. Ron MacKinley, ministre des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural de l'Île-du-Prince-Édouard.

pour relever la taille minimale de capture et pour garantir que le homard vivant respecte des standards de qualité minimaux. Le Québec a aussi fait valoir ses multiples initiatives pour appuyer son industrie du homard, notamment son appui à l'identification du homard vivant et à son écocertification.

## Réforme fédérale de l'assurance emploi

Les ministres du CMPAA ont aussi consacré une partie de la réunion à discuter de leurs visions respectives à propos de l'avenir de l'industrie de la pêche. En particulier, M<sup>me</sup> Maltais a visé le gouvernement fédéral qui, étant donné ses décisions des dernières années, semble abandonner l'industrie de la pêche commerciale et faire fi du développement économique des régions maritimes. Elle a rappelé que la réforme fédérale de l'assurance emploi aura des répercussions négatives importantes dans l'est du Québec, notamment pour les pêches et l'aquaculture commerciales : cette industrie de nature saisonnière est frappée directement par les compressions budgétaires du gouvernement fédéral.

## Fermeture du Centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage de Québec

M<sup>me</sup> Maltais a demandé également à la ministre des Pêches et des Océans du Canada, M<sup>me</sup> Gail Shea, de surseoir à la fermeture du Centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage

de Québec. Elle a rappelé que ce centre est le seul au Canada qui soit en mesure d'assurer des services bilingues de qualité et qui possède un nombre suffisant d'employés qualifiés pour répondre à la demande engendrée par la quantité d'incidents sur la voie maritime du Saint-Laurent. La ministre fédérale n'a pas été à même de satisfaire les demandes de M<sup>me</sup> Maltais qui réclamait des garanties concernant la sécurité des navigateurs et des pêcheurs francophones sur le Saint-Laurent.

## Enjeux environnementaux et réglementations

Pour ce qui est du CCMPA, les enjeux de nature environnementale occupaient l'essentiel de l'ordre du jour. Pêches et Océans Canada recherchait l'appui des gouvernements des provinces et des territoires à l'égard de différentes initiatives. Le premier sujet à l'ordre du jour avait trait à la collaboration intergouvernementale pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les pêches. En 2012, le gouvernement fédéral a annoncé la modification de cette loi pour soustraire certains projets de développement aux dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat. Le Québec a indiqué qu'il est préoccupé par les effets appréhendés sur l'environnement et sur les stocks halieutiques des allègements législatifs mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Il a rappelé qu'il administre lui-même la Loi sur les pêches dans les eaux douces. Cependant, le Québec s'est montré ouvert à collaborer avec le

gouvernement fédéral afin de protéger les ressources halieutiques et les milieux aquatiques, et ce, dans le respect de ses champs de compétence et de ses pouvoirs législatifs.

Le gouvernement fédéral a aussi proposé un règlement visant à favoriser le contrôle ou l'éradication des espèces aquatiques envahissantes. L'apparition et la prolifération de ces espèces posent d'importants problèmes de nature environnementale et d'ordre économique au Québec. Le gouvernement du Québec a déjà mis en place certains outils réglementaires en la matière. Il veut poursuivre sa collaboration avec les gouvernements voisins pour réduire les risques d'introduction et de propagation de ces espèces qui ne reconnaissent pas les frontières.

Finalement, Pêches et Océans Canada proposait aussi un nouveau règlement visant le contrôle des rejets des établissements aquacoles. Le Québec dispose déjà de multiples lois, règlements, politiques et directives gouvernementales pour encadrer les activités aquacoles, tout particulièrement à l'égard des impacts environnementaux de cette industrie. Il a donc refusé de participer à cette nouvelle initiative du gouvernement fédéral qui doublerait ses propres exigences environnementales et alourdirait le fardeau administratif des entreprises aquacoles québécoises en leur ajoutant un niveau de supervision supplémentaire.

## M. MARTIN LAPIERRE, de l'entreprise La Crevette du Nord Atlantique inc., reçoit le Prix Coup de cœur – Jeune entrepreneur de la Banque Nationale



Par Michelle Parent,  
de la Direction régionale  
de la Gaspésie

Les Prix PME Banque Nationale récompensent l'excellence des entrepreneurs du Québec depuis 19 ans. La Banque Nationale, en s'appuyant sur le jugement d'un jury indépendant, décerne des prix or, argent et bronze dans diverses catégories, auxquels s'ajoutent le prix « Coup de cœur – Jeune entrepreneur » qui souligne le mérite d'un dirigeant d'entreprise est âgé de 40 ans ou moins. En 2013, cet honneur a été accordé à M. Martin Lapierre, actionnaire de l'entreprise La Crevette du Nord Atlantique inc.

M. Martin Lapierre est devenu actionnaire de la compagnie en 2011 en prenant la relève de son père dans l'entreprise créée en 1980 et dirigée

par MM. Gaétan Denis et Amédée Lapierre. La Crevette du Nord Atlantique inc. est spécialisée dans la transformation de la crevette nordique. Située à L'Anse-au-Griffon, à proximité du port de pêche de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, l'entreprise emploie annuellement 145 personnes. Les délais très courts entre le débarquement et la transformation de la crevette contribuent à offrir un produit d'une très grande qualité.

Depuis sa création, La Crevette du Nord Atlantique inc. n'a pas cessé de moderniser ses installations afin d'offrir une gamme toujours plus vaste de produits. Aujourd'hui, la crevette de l'entreprise est offerte sur le marché sous différentes formes – cuite, décortiquée, fraîche, congelée ou saumurée – et elle est vendue sous la marque Caravelle ou encore sous les marques privées des chaînes d'épicerie.

## EXPLOITATION DURABLE DE L'OURSIN VERT AQUACULTURE ET TRANSFORMATION : UN DUO PROMETTEUR

Par Jean-Marc Jalbert,  
de la Direction régionale  
de la Gaspésie

Sous le climat nordique québécois, la qualité des gonades (œufs) de l'oursin vert (*Strongylocentrotus droebachiensis*), qui lui confère une valeur commerciale optimale, est atteinte généralement tard à l'automne ou à l'hiver. Ce facteur déterminant constitue un frein à la valorisation de l'espèce dans nos régions, notamment pour la production « de masse », puisqu'elle complique considérablement l'accès au stock marin.

Actuellement, la récolte de l'oursin vert au Québec est presque entièrement expédiée aux États-Unis. Or, en raison de la hausse généralisée des coûts d'exploitation que subit l'ensemble des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, les conditions de mise en marché sont devenues moins favorables à l'exportation et la vente du produit brut (oursin vivant) sur le marché nord-américain se révèle d'autant difficile.

L'intégration de la transformation dans le processus de l'exploitation de l'oursin vert, qui permet de diversifier l'offre de produits et d'avoir plus d'emprise sur la commercialisation, apparaît comme une voie à emprunter pour accentuer la valorisation de l'espèce au Québec.

### Le projet

M. Gaston Bérubé exploite un premier site d'élevage près de l'île du Bic et un deuxième près de l'île Saint-Barnabé (en face de Rimouski). C'est au début des années 2000 qu'il a décidé de concentrer ses efforts uniquement sur l'élevage et la vente de l'oursin vert entier.

Dans le but de transformer et de commercialiser les oursins issus de ses propres sites aquacoles, M. Bérubé a fait récemment l'acquisition d'un local à Mont-Joli qu'il a aménagé et normalisé selon ses besoins avec le soutien financier du Ministère. Dans ses nouvelles installations, il souhaite développer de nouveaux produits et aussi les adapter à un marché bien précis, soit celui de la restauration gastronomique québécoise.

### Des produits distinctifs destinés au marché québécois

À court terme, M. Bérubé transformera trois types de produit en fonction de segments de marché particuliers :

- **Œufs frais**

Il s'agit d'un produit haut de gamme qui sera offert, durant la période optimale de la récolte (de décembre à février), principalement aux restaurateurs gastronomiques recherchant et utilisant des œufs d'oursin frais de qualité de façon courante. L'intérêt de ce produit réside principalement dans sa présentation « prête à l'emploi », qui permet au client de se dégager des tâches liées à l'extraction et à la préparation des œufs en cuisine.

- **Œufs blanchis et congelés**

Développé par l'entreprise elle-même, un procédé a pour effet de mieux préserver la couleur naturelle et la forme des œufs après la décongélation. Pouvant être offert durant toute l'année, le produit sera proposé comme une solution de rechange aux œufs frais pour les cuisines de spécialité moins recherchée, pour les restaurants de sushis ou encore pour les établissements qui ne font pas une grande utilisation de ce produit.

- **Œufs congelés**

C'est le produit le moins dispendieux de la gamme. Déjà offert sur le marché (en provenance du Chili), on l'utilise habituellement dans la préparation de sauces ou dans d'autres mets incorporant la saveur de l'oursin. Bien qu'ils soient moins dispendieux, les œufs congelés d'oursin n'en sont pas moins intéressants pour l'entreprise de M. Bérubé, qui estime être en mesure d'accaparer une bonne part de ce marché au Québec. Cette option lui permettrait d'écouler les œufs de moins belle apparence (couleur) à longueur d'année.

La concrétisation de ce projet offre à l'exploitant la possibilité de diversifier ses activités et d'accroître la rentabilité de son entreprise, et ce, tout en satisfaisant à la demande de marchés particuliers du Québec.

L'intérêt du MAPAQ à l'égard de ce projet est de soutenir l'exploitation de l'oursin vert et de favoriser une utilisation optimale d'une « matière première » dans nos régions. En ce sens, le projet décrit dans les lignes qui précèdent cadre avec la Politique de souveraineté alimentaire du gouvernement du Québec en ce qui concerne le développement des pêches et de l'aquaculture commerciales.